

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019

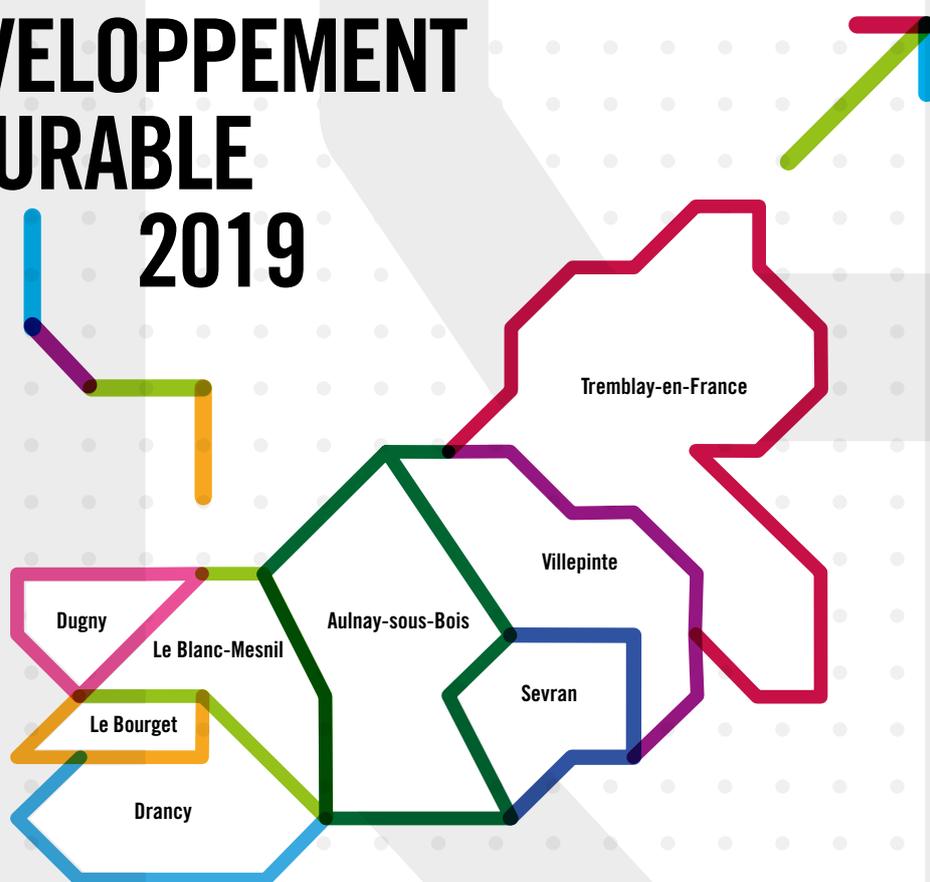


Table des matières

Introduction.....	2
Le cadre réglementaire	2
L'ambition du développement durable de Paris Terres d'Envol	3
Le PCAET de Paris Terres d'Envol.....	3
Partie I.....	6
Actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes	6
1. Gestion du patrimoine	7
2. Politiques et actions conduites en matière de ressources humaines	7
3. Commande publique et politique d'achat.....	8
4. Des systèmes d'information pour un service public écoresponsable et accessible à tous	8
Partie II.....	10
Actions conduites au titre	10
des politiques publiques	10
A / Politiques et actions de lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère (finalité 1) 11	
1. CLIMAT / AIR/ ENERGIE : L'OUTIL PHARE DU PCAET	11
2. Développement des transports en commun et de l'éco mobilité	12
3. Urbanisme et aménagement contre le changement climatique.....	13
4. Lutte contre la précarité énergétique dans l'habitat	15
B / Politiques et actions en faveur de la biodiversité, des milieux, des ressources (finalité 2).....	17
1. Maintenir et preServer la biodiversité.....	17
2. Préserver la ressource en eau	18
3. Développer une agriculture urbaine.....	18
C./ Politiques et actions en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et les générations et épanouissement de tous les êtres humains (Finalités 3 et 4).....	20
1. Politique de la ville.....	20
2. Equilibre territorial de l'habitat (CIL).....	20
3. Emploi, formation, insertion	21
4. Economie sociale et solidaire.....	22
5. Relation à l'entreprise et aide à l'entrepreneariat	22
6. Bourse aux permis de conduire.....	23
7. Actions sociales, équipements culturels et sportifs déclarés d'intérêt territorial	23
D/ Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ...	25
1. Prévention des déchets.....	25
2. Eco quartier et ANRU	27

Introduction

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987).

Concrètement, le développement durable organise la société de manière à lui permettre d'exister sur le long terme. Cela implique de prendre en compte à la fois les impératifs présents mais aussi ceux du futur pour un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

A l'échelle des collectivités publiques et de nos territoires, décrire l'activité au regard de la situation en matière de développement durable revêt une dimension politique qui se traduit en réalité par le changement des pratiques dans la mise œuvre de nos actions.

Le cadre réglementaire

Au sens de l'article L. 110-1 du code de l'environnement, le rapport de développement durable poursuit cinq finalités :

Quelques modifications apportées à la lecture du L. 110-1 :

1. la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
2. la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
3. la cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ;
4. l'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. la transition vers une économie circulaire, via le développement des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport « développement durable » propose :

- d'une part, un bilan des politiques, des programmes et des actions publiques dont celles conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes sous le prisme du développement durable, ainsi que les orientations et politiques à venir permettant d'améliorer la situation ;
- d'autre part, une analyse des processus de gouvernance mis en œuvre par la collectivité pour élaborer, mener et évaluer son action.

Par conséquent, ce rapport met en perspective, pour chaque collectivité, le bilan de son action et les options stratégiques retenues pour les années à venir et qui seront traduites à l'issue de la préparation budgétaire dans sa maquette financière, tant du point de vue de son fonctionnement interne que des actions, des programmes et des politiques publiques.

Présenté chaque année préalablement au débat d'orientation budgétaire, il a vocation à devenir un outil pour l'ensemble des élus, dans la mesure où il impose de réfléchir sur les impacts de ce qui a été réalisé, d'identifier les interactions à conforter et celles à construire entre les politiques. Il est établi sur la base de l'existant de la pénultième année, soit 2019 pour la préparation budgétaire 2021.

L'ambition du développement durable de Paris Terres d'Envol

Créé au 1^{er} janvier 2016, l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Terres d'Envol fédère 8 communes au Nord Est de la Seine-Saint-Denis : Aulnay-Sous-Bois, Drancy, Dugny, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte.

Constituées en communautés d'agglomérations (ex CAAB et ex CATF) ou restées isolées (Aulnay-sous-Bois et Le Blanc-Mesnil), ces villes ont mis en œuvre au fil du temps des « dynamiques de projets » autour du cadre de vie, de la solidarité, de l'éducation, de la culture, ou encore du sport et des loisirs, visant un développement au service des citoyens.

Leur inscription dans un territoire plus large permet à la fois de capitaliser sur les bonnes pratiques environnementales et sociales et d'œuvrer pour une véritable complémentarité des projets qui optimisera les retombées économiques et sociales au profit de tous.

Par la manière de gérer ses compétences, qu'elles soient obligatoires (plan climat-air-énergie, eau assainissement, gestion des déchets et assimilées, politique de la ville, renouvellement urbain), partagées (aménagement de l'espace, politique de l'habitat et du logement, développement économique), supplémentaires (emploi/formation/insertion, lutte contre la précarité, énergétique, bourse aux permis), l'EPT apporte une valeur ajoutée et amplifie les efforts de préservation des ressources naturelles et de protection des populations.

Le PCAET de Paris Terres d'Envol

Depuis la loi sur la transition énergétique et la croissance verte de 2015, les intercommunalités ont été désignées coordinatrices de la transition énergétique. Fort de cette compétence, Paris Terres d'Envol a lancé en juillet 2018 son Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) qui a pour vocation de définir des objectifs stratégiques et opérationnels et surtout de mettre en œuvre un programme d'actions pour atténuer le changement climatique et améliorer durablement la qualité de vie.

En visant l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, la préservation de la qualité de l'air, la réduction des consommations énergétiques et le développement des ENergie Renouvelable et de Récupération (ENRR), le PCAET de Paris Terres d'Envol est l'outil privilégié de la transition énergétique mais aussi de la transition écologique, par une volonté d'adapter les politiques d'aménagement et de porter une attention particulière à la biodiversité et aux différents services que nous offrent la nature.

En organisant en octobre 2018, 5 ateliers de concertation d'une demi-journée, l'EPT a souhaité dès la phase de diagnostic s'assurer de l'implication de l'ensemble des professionnels du territoire dans les thématiques de la mobilité durable, du bâti et de l'énergie, de la consommation responsable et la réduction des déchets, de l'aménagement et du climat.

Au total, 75 personnes réunissant les services techniques de villes et des partenaires représentatifs (GPam, IAU, ALEPTE, ressourcerie 2 Mains, ACTION LOGEMENT, bailleurs sociaux, Fédération Française du Bâtiment, CAUE, RATP, TRANSDEV, gestionnaires de réseaux de chaleur, SIPPAREC, ...) ont contribué aux différents ateliers.

Ces ateliers ont été complétés par la mise en ligne sur le site internet de l'EPT d'une enquête tous publics qui a révélé une sensibilité aux questions environnementales (111 avis) et des préoccupations qui ont été intégrées dans la réponse du Plan d'actions du PCAET élaboré en 4 axes et structuré autour de 21 fiches actions :

- ✓ AXE 1 : Développer les transports sobres en énergie et faiblement émetteurs de gaz à effets de serre et de polluants
 - **Action 1.** Favoriser et développer la marche et l'utilisation des modes actifs ;
 - **Action 2.** Inciter à la pratique du covoiturage ;
 - **Action 3.** Définir une stratégie pour le stationnement à destination des gares actuelles et futures ;
 - **Action 4.** Faciliter la transition vers l'usage de véhicules plus propres ;
 - **Action 5.** Mettre en place un partenariat avec Aéroports de Paris.

- ✓ AXE 2 : Améliorer l'efficacité énergétique dans le bâti existant, promouvoir des constructions nouvelles durables et développer les ENRR locales.

- **Action 6.** Développer les réseaux de chaleur et de froid alimentés par les énergies renouvelables et de récupération ;
 - **Action 7.** Développement des énergies renouvelables et de récupération locale hors réseaux de chaleur ;
 - **Action 8.** Accompagner la rénovation thermique du tissu pavillonnaire ;
 - **Action 9.** Accompagner la rénovation des copropriétés ;
 - **Action 10.** Améliorer l'efficacité énergétique du parc bâti public ;
 - **Action 11.** Améliorer la qualité d'air intérieur ;
 - **Action 12.** Favoriser les constructions nouvelles respectueuses du climat et développer l'architecture adaptée aux enjeux climatiques.
- ✓ **AXE 3 : Encourager une consommation alimentaire responsable et la réduction des déchets**
- **Action 13.** Elaborer un programme local de prévention des déchets ;
 - **Action 14.** Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
 - **Action 15.** Etablir un partenariat avec la grande distribution pour la réduction des déchets ;
 - **Action 16.** Développer des circuits courts dans les filières alimentaires ;
 - **Action 17.** Mise en place d'une collecte des déchets alimentaires ;
 - **Action 18.** Mise en place d'une tarification incitative pour les ordures ménagères.
- ✓ **AXE 4 : Préserver les fonctions de captation du carbone et s'adapter aux risques naturels**
- **Action 19.** Maintenir et développer les services éco systémiques par des continuités écologiques ;
 - **Action 20.** Intégration de l'agriculture en milieu urbain ;
 - **Action 21.** Lutter contre les inondations.



Par ailleurs, le Plan d'actions du PCAET étant transversal, il se réfère aux autres documents de stratégie et de planification et s'appuie indirectement sur leur mode de management participatif. Par exemple, l'axe 1 du PCAET met en exergue les mesures du PLD autres que celles qui accompagnent l'arrivée des gares du Grand Paris et ces mesures ont largement été coconstruites avec les habitants tout au long de l'année 2018 pour répondre à leurs besoins précis de mobilité.

Sur le plan de la gouvernance, l'avancement du PCAET a fait l'objet de points réguliers en Conseils des maires depuis son lancement jusqu'à la finalisation du projet en juin 2019 préparant ainsi son adhésion par tous.

Partie I

Actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes

1. Gestion du patrimoine

Le patrimoine immobilier

Le patrimoine bâti est diversifié mais très concentré sur quelques bâtiments en propriété : cinq déchetteries (Le Blanc-Mesnil, Sevran, Tremblay-en-France, Villepinte, Aulnay-Sous-Bois) , le pôle d'échange du Vert-Galant comprenant un bâtiment d'exploitation et deux parcs de stationnement en surface, les équipements en surface de la gare routière de Sevran Beaudottes, les trois locaux d'exploitation des réseaux de chaleur (Tremblay-en-France, Le Blanc-Mesnil, Sevran) transférés par le SEAPFA depuis janvier 2020, les locaux administratifs du siège de l'EPT et du SEAPFA au 50 allée des impressionnistes à Villepinte et les bureaux annexes du Service déchets ménagers et assimilés situés au 4 allée des écureuils à Villepinte. A ce patrimoine s'ajoutent 11 propriétés du SEAPFA gérées par des marchés propres.

Tous les bâtiments font l'objet d'un bail commun d'entretien pour l'ensemble des corps de bâtiment hormis les locaux d'exploitation des réseaux de chaleur. A l'exception des locaux du siège, aucun bâtiment ne serait concerné par le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 (appelé aussi décret tertiaire ou décret rénovation tertiaire) qui oblige les collectivités à réduire leur consommation énergétique par pallier avec une réduction de la consommation énergétique de 40 % dès 2030, et à faire une déclaration annuelle des niveaux de consommation dès septembre 2021.

Pour autant, des recherches d'économie sont possibles notamment par le remplacement de l'éclairage classique par du LED qui pourrait devenir un objectif en 2021-2022.

La flotte automobile

En 2019, la consommation totale de carburants s'élève à 13 305 litres de diesel et 17 987 litres d'essence, soit un total de 31 292 litres pour 47 véhicules.

L'EPT envisage d'acquérir des véhicules électriques pour le remplacement de sa flotte à condition de disposer de l'infrastructure nécessaire de recharge. Dans ce cadre et avec l'accord du bailleur du siège de l'EPT, 2 bornes de recharge ont été installées à l'automne 2020. Par ailleurs, afin d'enclencher une part minimale de 20 % de véhicules à faible émission dans le total de la flotte, **2 véhicules électriques et 3 vélos à assistance électrique ont déjà été acquis.**

2. Politiques et actions conduites en matière de ressources humaines

La direction des ressources humaines est vigilante en matière de développement durable. Des réflexions ont été menées afin de limiter les impacts sur l'environnement ainsi que sur le bien-être au travail.

Sur le plan environnemental, dès janvier 2019, une politique de réduction d'impression a été menée ; les actions en faveur de la mobilité bas carbone se sont poursuivies.

Les dossiers version papier ont été dématérialisés, réduisant de façon importante le nombre d'impressions et il a été mis en place début 2021 un logiciel permettant aux agents de visualiser leurs bulletins de paie afin de ne plus les imprimer.

Les agents effectuant leurs trajets domicile/travail en transports en commun (23% des effectifs) ont bénéficié de la prise en charge de leurs titres de transport pour moitié, réduisant l'empreinte carbone de leurs déplacements. A noter qu'une réflexion sur la mise en œuvre du forfait mobilité durable est engagée pour une mise en œuvre en 2020.

Sur le plan bien-être au travail, les agents et les services ont montré un intérêt grandissant pour les actions de formation qui se sont développées. Plusieurs services ont bénéficié de formations, (renouvellement urbain, habitat, prévention déchets, finances, RH, eau et assainissement), 22 agents ont bénéficié de formation avec des organismes autre que le CNFPT.... Des formations internes ont été menées pour la maîtrise de l'outil informatique (12 agents), et/ou une sensibilisation aux procédures de marchés publics (21 agents).

L'EPT a par ailleurs conduit une politique d'accueil et d'accompagnement des apprentis et des stagiaires : 5 apprentis ont été accueillis en 2018- 2019. Leur profil et le diplôme préparé ont permis de les intégrer dans les directions suivantes : prévention

des déchets, communication, développement économique, ressources humaines. De plus, 3 stagiaires ont pu découvrir le monde professionnel au sein de l'EPT.

Paris Terres d'Envol œuvre enfin en faveur de **la protection des agents et de la satisfaction de leurs besoins essentiels.**

Les visites médicales en lien avec la médecine du travail sont effectuées selon les prescriptions règlementaires et permettent d'assurer le suivi de la santé et de la sécurité des agents. Pour exemple, une campagne de vaccination contre la leptospirose (maladie transmise par les rats) a été réalisée pour l'ensemble des agents de la direction de l'eau et de l'assainissement.

Des aménagements de poste ont pu aussi être pris en charge avec des fauteuils adaptés et du matériel informatique adapté aux difficultés physiques des agents.

Le comité d'œuvre sociale a organisé des actions sportives et de bien-être sur le temps de pause méridienne comme le Krav Maga, le Tai Chi, la sophrologie. Chaque activité a regroupé en moyenne environ 20 agents de tous services confondus.

Des moments festifs ont été préparés par des agents comme une crêpe party, un repas collectif pour les fêtes de fin d'année. Ces actions ont pour but de fédérer les équipes et de créer du lien entre les directions.

3. Commande publique et politique d'achat

Une réflexion est systématiquement menée lors de la passation de marchés publics, et des **clauses d'insertion professionnelles** sont intégrées pour tous les marchés excédant une certaine durée d'exécution (habituellement le semestre), relativement importants (excédant le seuil des procédures formalisées) ou dont l'objet est en lien direct avec les populations concernées (Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine - NPNRU).

Ces clauses visent l'équité sociale de tous les êtres humains en offrant des conditions de retour potentiel à l'emploi de personnes éloignées du monde du travail.

Par ailleurs, **des clauses environnementales** sont d'ores et déjà inscrites dans certains marchés comme par exemple en matière d'entretien des espaces verts où le titulaire a l'obligation de recourir à des produits « zéro phyto ».

Ces clauses connaissent un développement régulier afin de réduire, par exemple, l'utilisation de plastiques à usage unique et la production de déchets, mais aussi d'encourager les biens issus du réemploi et les matières recyclées.

En parallèle des clauses, certaines consultations intègrent déjà **des critères environnementaux** dans le jugement des offres, tels que l'utilisation de véhicules propres, de matériels peu énergivores, ou de produits à faible empreinte carbone.

La satisfaction de ces critères permet à l'entreprise candidate de mieux prendre rang dans le classement des offres. Par exemple, en matière de collecte des déchets, les élus ont été sensibles à la qualité des camions bennes dont les carburants polluants impactent l'atmosphère par leur concentration.

Enfin l'EPT cherche autant que possible à mutualiser les achats, c'est-à-dire non seulement à regrouper les commandes de biens et services mais aussi à simplifier et optimiser les procédures, ce qui est bénéfique pour l'environnement (points de livraison limités, fréquences de livraison réduites...).

4. Des systèmes d'information pour un service public écoresponsable et accessible à tous

Plusieurs actions ont été mises en place par la Direction des Services Informatiques (DSI) pour diminuer les consommations énergétiques et les consommables informatiques via la dématérialisation des procédures.

Afin de rationaliser les consommations énergétiques, l'infrastructure des Systèmes d'Information (SI) a été externalisée via le cloud. Il évite en effet la multiplication des serveurs propres à chaque structure, par la partition des serveurs au profit des entreprises hébergées, avec des économies d'énergie à la clef.

La DSI a engagé de nombreuses actions pour réduire les consommables informatiques telles que les cartouches d'encre ou le papier : les imprimantes réseaux et individuelles ont été supprimées et remplacées par des copieurs départementaux (1 pour 20 à 50 personnes).

La réduction des impressions s'est poursuivie, via la mise en place des impressions sécurisées depuis le copieur qui permet une évolution des pratiques des agents pour n'imprimer que les documents indispensables. La DSI réfléchit aussi à la mise en place de code/carte par agent pour organiser un suivi des impressions. Enfin pour certains services, la mise en place d'un double écran permet un rapprochement des données sans recourir aux supports individuels papiers (traitement des paies, des factures, ...).

Par ailleurs, la dématérialisation de processus automatisés effectués par les services Ressources s'est poursuivie en 2020. Après la dématérialisation des bons de commande et des engagements, ainsi que des congés, c'est désormais les procédures de suivi des factures et les évaluations des agents qui seront informatisées pour à la fois optimiser les circuits des parapheurs et minimiser les impressions et la circulation des documents papier.

Enfin la création d'un centre d'appels pour améliorer le traitement des demandes des usagers sur la collecte des déchets et sur l'assainissement va réduire la transmission des informations sur support papier via la saisie directe des opératrices sur un logiciel centralisé de Gestion de la Relation Client (GRC) et la transmission informatisée au personnel technique.

Sur la question des équipements, les PC portables sont favorisés pour permettre la mobilité des agents dont le métier l'autorise, et pour les agents de terrain, des tablettes vont être distribuées pour éviter le retour systématique au bureau. Dans le même ordre d'idées, les informations utiles à tous sont disponibles sur le serveur collaboratif, ce qui évite à la fois une diffusion papier ou des venues au siège (ex : documents à télécharger, annuaire téléphonique en ligne, etc.)

Enfin, les matériels, et en particulier les écrans, respectent les normes environnementales. Ils sont également paramétrés pour une mise en veille automatique en cas d'inactivité prolongée.

Partie II

Actions conduites au titre des politiques publiques

A / Politiques et actions de lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère (finalité 1)

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère sont un enjeu majeur. Sans effort commun pour limiter l'élévation de la température, les épisodes de dérèglement (canicules, sécheresses, inondations ...) se multiplient et les perturbations des écosystèmes s'accroissent. Il y a urgence à revenir à des niveaux d'émissions absorbables par la biosphère et à limiter la concentration de polluants dans l'atmosphère.

A l'échelle des territoires, le PCAET est l'outil stratégique et opérationnel pour prendre en compte les objectifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre, d'amélioration de la qualité de l'air et plus largement d'adaptation au climat.

A partir de la question énergétique, les objectifs du PCAET innervent d'autres missions de service public portés par les services de l'EPT :

- Le développement des transports en commun et de l'écomobilité pour améliorer la qualité de l'air ;
- Des choix d'aménagement et d'urbanisme raisonnés qui prennent en compte les impacts atmosphériques et les aléas climatiques ;
- Une politique du logement et de l'habitat impliquée dans la rénovation énergétique.

1. CLIMAT / AIR/ ENERGIE : L'OUTIL PHARE DU PCAET

La stratégie énergétique du PCAET consiste à maîtriser la consommation et la demande d'énergie sur le territoire, à supprimer dès 2030 la consommation de fioul et de charbon au profit des ENRR en privilégiant leur production locale, notamment au sein des réseaux de chaleur.

Pour ce faire, le Plan d'actions du PCAET définit un axe transversal de sobriété des comportements. Appliqué au domaine énergétique, la culture de sobriété implique la poursuite et le renforcement des actions de sensibilisation, notamment aux éco-gestes.

La maîtrise de la consommation énergétique vise plus particulièrement le secteur du bâti par la recherche de l'efficacité énergétique et la rénovation énergétique, que les constructions soient résidentielles (maisons individuelles, copropriétés) ou relèvent des collectivités publiques (bâtiments communaux et intercommunaux).

Le remplacement des énergies fossiles de chauffage, gaz et fioul, par des ENRR est le second pilier de cette transition énergétique. Le développement et le « verdissement » des réseaux de chaleur et la production de gaz vert via la méthanisation permettent d'y répondre.

Le territoire est actuellement pourvu de 11 réseaux de chaleur dont 3 réseaux publics utilisent la géothermie dans leur mix énergétique et 2 utilisent le bois énergie ; un projet de doublet (pompage et réinjection) sur Drancy/Bobigny est porté par le SIPPAREC. A terme en 2050, horizon des seuils des politiques nationales d'énergie et de climat, l'EPT s'engage pour que la consommation énergétique du territoire fournie par les réseaux de chaleur soit multipliée par 2,5 et alimentée à près de 70 % par la géothermie.

Afin d'augmenter la part des ENRR dans les réseaux de chaleur du territoire, un schéma directeur des réseaux de chaleur a été lancé en mars 2020. C'est un exercice de projection pour densifier, étendre et interconnecter et verdir les réseaux existants ou créer de nouvelles unités tout en maîtrisant la facture pour l'usager, et qui fournira aux élus une aide à la décision des travaux à entreprendre.

En anticipation du schéma directeur et de l'arrivée des JOP 2024, la commune de Dugny accompagnée de l'EPT et du Bourget, a souhaité faire étudier la faisabilité d'un réseau de chaleur urbain alimentant le village des médias qui sera laissé « en héritage », auxquels le reste de la ZAC « cluster des médias », une partie des constructions existantes de Dugny et du Bourget pourrait être raccordées selon les scénarios. Les résultats ont été présentés aux élus en comité de pilotage de fin d'études en décembre 2020.

Outre la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère (finalité 1), le PCAET investit également les autres finalités du développement durable :

- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources (finalité 2) en améliorant la séquestration des Gaz à Effet de Serre (GES) et la fixation des polluants par la nature ;
- Production et consommation responsables (finalité 5) en favorisant le développement d'une économie circulaire et en réduisant les déchets à la source ;
- Renforcement des solidarités (finalité 4) en construisant un PCAET pour ne pas laisser en héritage à nos enfants un environnement dégradé, peu sûr et nocif pour la santé.

2. Développement des transports en commun et de l'éco mobilité

Le PLD : concilier mobilité fonctionnelle pour tous et préservation de la qualité de l'air et des paysages

Déclinaison locale du Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France, le Plan Local de Déplacements (PLD), dont l'élaboration a été décidée par les élus territoriaux en 2017, a vocation d'atteindre un équilibre durable entre les besoins de mobilité des personnes et des biens, d'une part, la protection de l'environnement et de la santé et la préservation de la qualité de vie, d'autre part.

Il s'impose comme le document stratégique de référence en matière de mobilité durable en agissant sur tous les leviers : les transports collectifs pour mieux intégrer Paris Terres d'Envol dans les échanges franciliens, l'intermodalité pour accompagner l'arrivée des 9 gares du Grand Paris Express, l'apaisement et la sécurisation des réseaux routiers et de l'espace public pour encourager les modes doux, la promotion des déplacements moins polluants, l'amélioration du transport et de la livraison des marchandises notamment pour limiter les nuisances en milieu urbain.

En parallèle de l'élaboration de son PLD, l'EPT œuvre déjà quotidiennement à la mise en œuvre d'actions répondant aux objectifs de ce plan.

Réseau et gares du Grand Paris Express

Les chantiers engagés en 2018 et nécessaires à la réalisation de la ligne 16 et 17 se sont poursuivis en 2019 notamment sur les communes du Bourget, du Blanc-Mesnil et d'Aulnay-sous-Bois et de nouvelles emprises chantiers ont émergé dans le secteur d'Aulnay-sous-Bois et de Sevran.

En lien avec l'émergence de ce futur métro, Paris Terres d'Envol participe activement aux études d'aménagement des pôles d'échanges qui organisent le rabattement vers les futures gares et leur intermodalité.

L'enjeu pour ces futurs pôles est de permettre le rabattement des lignes de bus, des vélos, des piétons et des voitures particulières et d'offrir des conditions de correspondance fluide et fonctionnelle entre ces modes de transport, en proposant des aménagements intégrés au milieu urbains et respectueux de l'environnement paysager.

7 études de pôle sont en cours sur le territoire de Paris Terres d'Envol, dont celle de la gare du Parc des Expositions pilotée en propre par l'EPT.

Un réseau de transport en commun qui évolue

1,2 millions d'euros : c'est le montant que finance chaque année Paris Terres d'Envol pour contribuer au fonctionnement des réseaux de bus du territoire (Réseau Paris Terres d'Envol, Réseau Filéo, ligne 619), et soutenir Ile-de-France Mobilités dans l'étude de développement de l'offre et de la mise en œuvre des projets.

Depuis Septembre 2019, 3 nouvelles lignes de bus remplacent la ligne T'Bus avec l'objectif de renforcer la desserte de la gare du Parc des Expositions et d'améliorer la régularité de la ligne.

L'EPT participe également au projet d'évolution de la ligne 15 en Bus à Haut Niveau de Service, piloté par Ile-de-France Mobilités (IDFM) : à la suite des études d'opportunité lancées en 2019, L'approbation du Dossier d'Objectif et de Caractéristiques Principales (DOCP), première étape qui vise à définir l'opportunité du projet, devrait intervenir en 2021 et se poursuivra par une phase de concertation publique.

Les modes actifs privilégiés

En 2019, l'EPT a développé des services dédiés aux vélos sur le territoire en soutenant dès le 1^{er} janvier le service de location de Vélos à Assistance Electrique (VAE) mis en place par l'ASL Paris Nord 2 en gare du Parc des Expositions à Villepinte, en facilitant l'accès au service Véligo Location d'IDFM, en organisant et développant son propre service de location de vélo situé en gare du Vert Galant, ou en finançant l'organisation de plusieurs événements visant à promouvoir l'utilisation du vélo (ateliers de réparation...)

Le futur PLD s'attachera à préserver le tissu pavillonnaire dans sa forme apaisée et résidentielle, à améliorer les franchissements urbains et les continuités cyclables, à développer l'aménagement et la signalisation d'itinéraires afin de promouvoir une mobilité de courtes distances moins polluante, et bénéfique pour la santé.

Promouvoir les pratiques éco mobiles :

L'amélioration de la qualité de l'air passe aussi par le développement des services de mobilité en partage (auto partage, covoiturage), l'accompagnement de la transition énergétique des véhicules particuliers et du transport de marchandises par le soutien d'infrastructures telles que les bornes de recharge électriques ou de stations d'approvisionnement de carburants écologiques (biogaz GNV – Gaz Naturel pour Véhicule, hydrogène). En tant que gestionnaire de pôles d'échange, l'EPT s'attache à inscrire ces perspectives dans les nouveaux contrats, notamment au sein du pôle gare du Vert-galant

3. Urbanisme et aménagement contre le changement climatique

Le bâti résidentiel et tertiaire représente 43 % des émissions de GES à l'échelle de Paris Terres d'Envol. La planification urbaine et les opérations d'aménagement sont de puissants effets de levier pour préparer efficacement aux changements climatiques, écologiques et sociétaux, en ce sens que chaque maître d'ouvrage qui construit sur le territoire devra respecter le futur Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et les Cahiers des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CPAUE).

L'urbanisme et l'aménagement peuvent être vertueux en regard de toutes les finalités du développement durable :

- Implantation et orientation des bâtiments, matériaux biosourcés, gestion alternative des eaux pluviales, plantations favorisant l'évapotranspiration, pour lutter contre l'effet de l'îlot de chaleur urbain et autres conditions climatiques (finalité 1).
- Maîtrise de l'étalement urbain, densité adaptée pour limiter l'artificialisation des terres qui nuit au bon développement de la biodiversité (finalité 2).
- Espaces de rencontre et de détente, prise en compte des usages sociaux propices au bon vivre ensemble, création d'un environnement sûr et sain pour tous. (finalités 3 et 4).
- Démarche d'économie circulaire : soutien aux entreprises locales d'approvisionnement, réutilisation et recyclage des matériaux du BTP, réduction des déchets en phase chantier et après la mise en exploitation des bâtiments (finalité 5).

Focus sur quelques projets d'envergure :

Aérolians

L'implantation de cette Zone d'Activité Economique (ZAE) de 198 ha initiée en 2008 et conduite par Grand Paris Aménagement, sur les terres agricoles de Tremblay-en-France et au cœur d'entités naturelles d'un intérêt écologique avéré implique une grande maîtrise de la question environnementale. De fait, la qualité paysagère et la gestion des eaux pluviales sont structurantes pour le développement harmonieux du secteur.

La recherche de la qualité environnementale se traduit par cinq préoccupations majeures :

- Le traitement des abords immédiats des bâtiments et de leur accessibilité pour tous les usagers ;
- la gestion des eaux pluviales ;
- la gestion des déchets d'usage ;

- la biodiversité ;
- l'efficacité énergétique.

Chaque projet de construction édifié sur la ZAE Aériolians doit assurer un niveau de performance permettant de préserver la qualité globale de l'ensemble pour tous les usagers du site. Une attention particulière est portée à l'accessibilité physique (plan de déplacements d'entreprise, stationnement véhicules légers, accès et stationnement vélos ...), à la gestion alternative des eaux pluviales par un principe de noues paysagères, à l'anticipation des besoins en termes de tri et de valorisation des déchets d'usage ainsi qu'à la préservation et l'amélioration de la biodiversité par l'intégration d'éléments favorables à son développement et à la lutte contre les espèces invasives.

Des objectifs de confort thermique d'été et de confort visuel sont aussi fixés afin de donner aux projets une efficacité énergétique intrinsèque, indépendante des technologies mises en œuvre.

Par ailleurs, la prise en compte des enjeux du développement durable commence dès l'acte de construire : recherche de matériaux naturels ou privilégiant les cycles courts, bonnes pratiques de chantier permettant de limiter l'énergie « grise » qui est produite indirectement tout au long du processus de construction.

Le Vallon du Sausset

Le vallon du Sausset est un espace naturel d'une centaine d'hectares situé au sud de la ZAE Aériolians à l'interface de Tremblay-en-France et de Villepinte, sur lequel est prévu un aménagement hydraulique et paysager en réponse à 3 enjeux majeurs :

- **climatique : limitation du risque inondation** à l'aval du rû (quartier de la Haie Bertrand à Villepinte) par la création de deux bassins de rétention des eaux pluviales, respectivement au nord et au sud, et la création d'un barrage dynamique au centre du projet.

- **écologique : restauration du fonctionnement naturel du rû** par son reméandrage et **restauration de la biodiversité** qui contribuent aussi à limiter le débit en cas de forte pluie, consolidation des berges du rû par la reconstitution d'une ripisylve (forêt riveraine). Surtout l'aménagement de « lits emboîtés » qui ont vocation à être immergés comme le lit majeur d'une rivière permettront de minimiser la sollicitation du barrage central et de recréer des zones humides fonctionnelles avec les lits mineurs du cours d'eau.

- **environnemental : préservation de l'urbanisation** de 45 hectares du Vallon et opportunité de faire **muter l'ensemble des pratiques agricoles** à l'échelle du bassin versant, inscription dans le **réseau de la trame verte et bleue** supra-territorial.

Ce projet est réalisé dans le cadre d'une convention de co-maitrise d'ouvrage entre Paris Terres d'Envol, Grand Paris Aménagement et la ville de Tremblay-en-France. Est également associée sur le volet hydraulique la Métropole du Grand Paris qui détient la compétence GEMAPI.

Le secteur sud est entré en phase opérationnelle à l'été 2019 par la réalisation de fouilles archéologiques et la découverte de vestiges importants de sorte que les travaux de l'espace paysager de rétention sud ont démarré à l'automne 2020 et se poursuivent en 2021. Sur les espaces centraux et nord du Vallon, les diagnostics archéologiques sont prévus pour 2021 avant la réalisation des travaux qui s'échelonnent jusqu'à la mi-2025.

Sevran Terres d'Avenir

Initiée en 2016 par la Ville de Sevran et conduite en compte propre par Grand Paris Aménagement, cette opération d'aménagement vise à déployer un ambitieux programme urbain, environnemental et de loisirs. Elle comprend la réalisation d'environ 3200 logements et « Terre d'Eaux », un lieu de destination ouvert et inséré dans son environnement accueillant notamment un parc nautique.

Elle valorise l'arc paysager et **renforce la trame verte et bleue existante** par la création d'une liaison douce entre le parc de la Poudrerie et celui du Sausset, véritable corridor écologique préservant les espèces végétales et animales.

Par ailleurs, dans l'objectif de limiter au maximum l'artificialisation des sols, des mesures concrètes seront mises en œuvre notamment sur sa friche Sud et Terre d'Eaux pour **limiter l'étalement et perméabiliser les sols**. Dans cette logique, le parc

nautique développé sur les terrains Montceuleux est conçu pour être 100% autonome en eau dans son fonctionnement grâce à la récupération des eaux de ruissellement. Les eaux sont traitées par des bassins naturels filtrants et les besoins en énergie pour le pompage sont assurés par des énergies renouvelables.

Il est également prévu, au sein du projet Terre d'Eaux, de **dédier plusieurs emprises à l'agriculture urbaine** : relocalisation de l'association Aurore déjà implantée sur le site, qui développe des actions d'insertion autour du maraîchage biologique et création de jardins partagés à destination des habitants.

Enfin, la ville développe, avec 12 partenaires et l'Union Européenne, le projet Cycle Terre, destiné à mettre en place une filière de **matériaux de construction en terre crue**. Elle souhaite que Terre d'Avenir et Cycle Terre soient les plus articulés possibles, afin de réduire au maximum l'empreinte carbone des constructions à venir, et de développer l'éco-construction au profit des habitants.

Le Cluster des médias

Initié en 2018 par la SOLIDEO, le projet majeur du « Cluster des Médias » conduit dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 comprendra principalement :

- Un nouveau quartier de ville à Dugny, pour une surface de plancher totale d'environ 96 000 m² dont :
 - environ 1300 logements,
 - 5000 m² environ d'équipements publics,
 - 1000 m² de commerces et/ou services;
- Des activités économiques (environ 20 000 m²) sur le plateau de la Comète à Dugny,
- La reconstruction de deux écoles au Bourget, pour environ 7 000 m²,
- La rénovation du pôle sportif du Bourget composé de plusieurs équipements sportifs.
- Le franchissement de l'autoroute A1.

Pour mener à bien cette opération d'aménagement durable et exemplaire, la Solidéo met les préoccupations environnementales au premier plan, qu'il s'agisse :

- d'**éco-construction** : performance énergétique et conception bioclimatique, sobriété carbone, matérialité et aspect des constructions.
- des **nouveaux modes d'habiter** : relation du logement en lien avec la nature, éclairage et vues, mutualisation et espaces partagés, flexibilité et potentielle mutabilité des logements, qualité de l'air intérieur, confort acoustique, gestion des déchets.
- du **lien au paysage** : renforcement du paysage de la ville-parc, gestion des eaux de pluie au lot, îlots support d'écosystèmes, palette végétale des cœurs d'îlots en résonance avec celle de l'espace public.

Dans la conduite de ce projet, la Solidéo s'attache également à ce que les futurs programmes d'habitat s'inscrivent dans une démarche de **qualité fonctionnelle et de performance de gestion** afin de garantir la manière dont il va vivre dans le temps.

4. Lutte contre la précarité énergétique dans l'habitat

La rénovation énergétique de l'habitat est au cœur de la lutte contre le changement climatique. Pour réduire les quantités de gaz à effet de serre rejetées dans l'atmosphère, il est nécessaire de faire évoluer les modes de chauffage (éradiquer en priorité la combustion au fioul), faire évoluer les comportements vers davantage de sobriété énergétique et enfin réaliser des travaux de rénovation énergétique lorsque l'habitat est ancien.

Les Programmes d'Intérêt généraux dans le tissu pavillonnaire

Paris Terres d'Envol est l'un des territoires de la Métropole où la part de l'habitat pavillonnaire est la plus importante : 40 % du parc de logements contre 13 % en moyenne dans le reste de la Métropole. Cela se traduit par la mise en place dès 2016 du **programme d'intérêt général de lutte contre la précarité énergétique (PIG)** pour les maisons individuelles des communes de l'ex CATF, puis étendu à tout le territoire l'année suivante.

Le PIG permet aux propriétaires modestes et très modestes d'être accompagnés dans leurs démarches, pour définir leur programme de travaux, analyser les devis, établir un plan de financement, monter un dossier de demande de subvention et percevoir les aides financières publiques. Paris Terres d'Envol finance l'équipe de professionnels mise à disposition des

habitants et attribue une aide au logement dont le montant varie de 1500 à 5000 € selon la nature des travaux, ce qui permet de déclencher d'autres aides publiques attribuées par l'Anah et le Département.

Fort de son succès, 500 logements rénovés entre 2016 et 2019, Paris Terres d'Envol a reconduit le PIG pour 2019-2022 avec l'objectif d'aider 885 dossiers au terme des 3 ans.

- Au titre du PIG 2019-2022, **179 dossiers ont reçu une réponse favorable** de l'Anah pour l'année 2019.

L'Agence Locale Énergie Paris Terres d'Envol (ALEPTE) est un partenaire relais important du PIG, aussi bien dans le repérage et l'accompagnement des ménages que dans la mise en relation des particuliers avec des professionnels reconnus garant de l'environnement (RGE).

Des dispositifs d'intervention dans les copropriétés fragiles (OPAH-CD, Plan de Sauvegarde, POPAC)

Depuis le 1er janvier 2019, Paris Terres d'Envol a repris la maîtrise d'ouvrage des dispositifs publics en cours, en faveur du redressement des copropriétés dégradées en OPAH-CD, Plan de Sauvegarde et POPAC. Actuellement, 7 copropriétés sont en plans de sauvegarde et 2 copropriétés en OPAH-CD sur le territoire de Paris Terres d'Envol.

Parallèlement l'EPT a mis en œuvre un panel d'actions complémentaires comme la création d'un fonds d'aide aux copropriétés en difficulté en 2018 ou encore le lancement d'une **Veille et Observation des Copropriétés (VOC)** en septembre 2019 pour identifier les niveaux de fragilité des copropriétés à partir des données statistiques et de terrain. Cet outil préventif doit permettre d'intervenir très en amont par des mesures adaptées (maîtrise des factures, information sur les aides, formations du conseil syndical, travaux de rénovation énergétique ...).

D'un montant maximum de 2000 euros par lot d'habitations, **le fonds d'aide aux copropriétés** vient en complémentarité des aides de l'Anah existantes et permet de minorer le reste à charge des travaux pour les copropriétaires les plus modestes. Son financement est réparti entre l'EPT (70 %) et la commune d'implantation de la copropriété (30 %).

Deux commissions se sont réunies, l'une en 2019 et l'autre en 2020, pour instruire les aides en faveur de 3 copropriétés.

- En 2019-2020, **1151 371 €** ont été attribués au titre du **fonds d'aide aux copropriétés** dont 805 986 € pris en charge par l'EPT.

B / Politiques et actions en faveur de la biodiversité, des milieux, des ressources (finalité 2)

Le changement climatique a des incidences sur la biodiversité¹ via des modifications des cycles et équilibres biologiques. Il y a donc un enjeu important à maintenir une biodiversité résiliente pour que les services « écosystémiques », ces services non marchands rendus par les synergies de la nature, soient garantis. La préservation de la biodiversité commence par la connaissance des espèces pour agir en faveur de leur habitat naturel (milieux humides, continuités écologiques). Les moyens d'action à l'échelle du territoire relèvent des politiques d'aménagement, de gestion des eaux et de soutien au développement d'une agriculture urbaine (végétalisation et réintroduction de la nature en ville, lutte contre l'îlot de chaleur urbain, amélioration du potentiel mellifère...).

1. Maintenir et préserver la biodiversité

Connaissance de la biodiversité et implication dans différentes démarches de protection de la nature

En 2019, le référent pour le territoire a pris attache auprès des différents partenaires pour mettre en place une démarche pragmatique et progressive consistant à réunir toutes les données existantes, disponibles en matière d'information faune et flore.

Plus de 55 000 relevés ont été recueillis, 85 % des relevés faunistiques concernent les oiseaux et 13 % les insectes à partir des données de :

- la base CETIA ;
- la Direction générale de l'Aviation civile recensant les collisions des espèces sur les aéroports Paris-Charles de Gaulle et Paris-Le Bourget ;
- l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine de Seine Saint-Denis recensant notamment les relevés faits sur les parcs départementaux comprenant des sites Natura 2000, sites classés, ZNIEFF de type I et II, Espaces boisés classés...

Ce travail s'inscrit dans le droit fil du projet d'atlas Métropolitain dont la finalisation opérationnelle a été reportée de décembre 2019 à décembre 2020.

De ce fait les éventuels compléments de diagnostics sur les zones dépourvues de données sur notre territoire n'ont pu être engagées en 2019. Il s'agira de les engager en 2021 pour couvrir l'ensemble du territoire, (cœurs de ville, zones pavillonnaires, cimetières), ce qui permettra de mener à bien les actions de préservation et de protection.

A fin 2019, l'EPT a engagé une demande de **partenariat avec l'Agence régionale de la Biodiversité d'Ile-de-France**, fusionnée en 2020 au sein de l'Institut Paris Région. Ce partenariat a vocation à soutenir les actions en faveur de la biodiversité terrestres et aquatiques, bénéficier d'une expertise technique et développer les connaissances pour alimenter des actions de sensibilisation sur notre territoire. L'EPT a également adhéré à la Charte d'engagement pour une métropole nature via la lutte pour la qualité de l'air, la valorisation du patrimoine naturel et paysager, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

L'EPT soutient en outre les démarches départementales « **végétalisons la Seine-Saint-Denis** », le projet **d'agriculture urbaine** sur le Parc du Sausset à propos duquel le référent biodiversité a fait valoir le rôle écosystémique de la flore. Il est également partenaire de Grand Paris Aménagement dans le cadre de la candidature d'Aérolians et du Vallon du Sausset pour l'obtention du **label Biodiversity**.

La période 2020-2021 sera consacrée à compléter les données existantes fournies et à élaborer un programme d'actions pour maintenir et/ou restaurer les conditions de la biodiversité. Un état « zéro » de la faune et la flore permettra de suivre l'évaluation et de caractériser la richesse spécifique et l'abondance des espèces.

¹ La biodiversité assure des fonctions indispensables à toutes les formes de vie et nous rend trois grands types de services essentiels :

- le prélèvement (bois, fleurs, animaux...) qui fournit la matière première et sert à l'alimentation et à la fabrication de médicaments,
- la régulation et le maintien de la qualité de l'eau (îlot de fraîcheur, gestion des eaux),
- la régulation et le maintien de la qualité de l'air et des sols (filtre antipollution, lutte contre l'érosion, pollinisation...),
- l'épanouissement culturel (intérêt patrimonial et paysager, lieu de promenades, valeur éducative de la nature.)

Education et sensibilisation aux enjeux de la biodiversité et aux pratiques citoyennes de sa protection et de sa diversification

Les années 2020-2021 permettront d'avoir le recul nécessaire tant du point de vue de l'inventaire des espèces, que du répertoire des habitats, ou encore des pratiques de gestion des espaces verts publics dans les communes pour mettre en œuvre des premières actions de sensibilisation consacré dans un Plan biodiversité locale et comprenant :

- Un Atlas de la biodiversité territoriale ;
- La diffusion d'un guide de gestion différenciée ;
- La mise en place d'une charte de l'arbre ;
- La mise en œuvre d'opérations d'éducation et sensibilisation à la biodiversité ;
- La mise en œuvre d'opération liant la Nature, l'art et la culture.

2. Préserver la ressource en eau

La préservation de la ressource en eau résulte d'une vigilance à toutes les étapes du cycle de l'eau « du captage jusqu'au rejet dans son milieu naturel ». Elle est au cœur des missions du service eau/assainissement qui sont d'assurer la fourniture en eau potable aux usagers et d'assurer la gestion et l'entretien des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales. Elle s'entend du point de vue de la disponibilité de la ressource pour les habitants face à la pression démographique mais aussi de sa qualité sanitaire face au risque d'inondation.

Au-delà des actions d'entretien courant des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales pour éviter les risques d'engorgement, l'EPT et les communes ont décidé de lancer en 2018 un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) en vue de l'harmonisation des réseaux à l'échelle du territoire.

Le SDA : un outil de lutte contre les inondations

Le SDA a notamment vocation à définir un programme de travaux dans le temps associé à un zonage prescriptif afin de rénover notre réseau ancien parfois vétuste et de l'optimiser. L'intérêt des travaux du réseau tout comme ceux liés au stockage et à la rétention des eaux pluviales est de limiter les risques de débordements pour éviter la pollution des rejets dans le milieu naturel et la contamination des nappes d'eaux souterraines. Sur notre territoire, la vigilance porte notamment sur la maîtrise des rejets dans le canal de l'Ourcq.

Pour accompagner le SDA dans la lutte contre les inondations, les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales sont à développer dans les opérations de construction et d'aménagement telles que l'infiltration à la parcelle, les noues drainantes ou encore la récupération dans les maisons individuelles à des fins d'usage domestique (à la place de l'eau potable du robinet), dans les jardins partagés pour l'arrosage ...

Par ailleurs, la réintroduction de la biodiversité dans les cours d'eau et les milieux humides en lien avec une politique de l'eau est un excellent moyen pour la nature de recouvrer ses fonctions de filtrage écologique comme la renaturation du rû dans le projet d'aménagement du Vallon du Sausset.

La finalisation du SDA en novembre 2020 devra permettre en 2021 de mieux articuler la connaissance et la définition d'un programme d'actions pour la biodiversité et de mieux prendre en compte le risque inondation dans les documents de planification (futur PLUI).

3. Développer une agriculture urbaine

L'agriculture urbaine désigne une agriculture localisée en ville ou à sa périphérie immédiate avec une production majoritairement destinée à la ville, donc en circuit court de proximité. En regard de la finalité 2, l'agriculture urbaine permet de préserver la biodiversité par l'entretien de formes végétales variées : jardins, serres, toitures végétalisées. Mais elle recèle beaucoup d'autres atouts : la présence d'espaces cultivés en pleine terre ou hors sols contribuent à limiter les phénomènes de ruissellement urbain et d'îlots de chaleur urbain liés au risque climatique (finalité 1). Elle permet aussi de reconnecter le citoyen à la nature et de lui fournir des produits sains (finalité 3), de renouer des solidarités urbaines en créant du lien entre un grand nombre d'acteurs au-delà de la sphère agricole : collectivités, agriculteurs, associations, citoyens, structures d'insertion, urbaniste/paysagiste... (finalité 4) et enfin de rapprocher les producteurs des consommateurs locaux (finalité 5).

L'agriculture urbaine sur les franges d'Aérolians

Le territoire du secteur sud de l'Aéroport Roissy Charles de Gaulle est marqué par l'existence de grandes emprise céréalières avec des modes d'exploitation conventionnelle. En lisière de la ZAE Aérolians qui urbanise près de 200 ha de Plaine, la préservation d'espaces dédiés à l'agriculture permettra de pérenniser cette vocation agricole tout en recherchant l'évolution vers des techniques raisonnées et un modèle économique qui pourrait s'inscrire dans des circuits courts.

L'étude de faisabilité a pour but de déterminer une programmation agricole pour 55 ha d'emprises suivant leur taille, leur localisation, les qualités des sols ... et de proposer une stratégie pour tendre à terme vers la mutation des cultures envisagées.

Lancée en juin 2019, l'étude est financée par ADP, l'EPT, la ville de Tremblay-en-France et la MGP depuis 2020 pour le volet hydraulique du foncier et la nécessité de réduire les ruissellements globalement à l'échelle du bassin versant. Les résultats ont été présentés aux élus à l'automne 2020.

L'aide au développement de trois ou quatre sites pilotes

Fort du retour d'expériences de l'étude de faisabilité aux frange d'Aérolians, l'idée est d'aider au développement de micro-projets diffus dans le tissu urbain, qui puissent essaimer pour susciter d'autres initiatives locales.

Afin de positionner ces sites, un pré-recensement des formes d'agriculture urbaine a été réalisé en décembre 2019. Il convient dès lors d'aller plus loin dans le diagnostic et d'être accompagné pour définir un projet territorial et animer sa mise en œuvre. Un cahier des charges a été réalisé en collaboration avec les villes au cours du 2^{ème} trimestre 2020 dans le but de lancer l'étude en 2021.

Perspectives :

Dans nos territoires majoritairement urbains, et la crise de la COVID l'a montré, l'ambition de développer une agriculture en circuit court pour gagner en autonomie, rendre accessible le bio au plus grand nombre est un enjeu de plus en plus partagé. Le contexte de la loi Egalim du 30 octobre 2018 qui contraint à augmenter l'alimentation bio et locale dans la restauration collective et le risque de tensions sur l'approvisionnement qui pourrait en résulter en fait une question de plus en plus transversale. Les administrations ont par ailleurs un rôle particulier à jouer en offrant des débouchés stables à la production locale par la commande publique.

C./ Politiques et actions en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et les générations et épanouissement de tous les êtres humains (Finalités 3 et 4)

Plusieurs compétences et projets de l'EPT poursuivent les finalités 3 et 4 :

1. La politique de la ville en faveur de l'inclusion sociale, de la réduction de toutes formes d'inégalité d'accès (droit, santé, logement, transport ...)
2. L'équilibre territorial de l'habitat qui œuvre pour la mixité sociale ;
3. Le service de l'emploi, de la formation et de l'insertion qui vise à fournir à chacun un accompagnement adapté pour se qualifier et être employé ;
4. L'économie sociale et solidaire qui lutte contre l'exclusion économique et la pauvreté ;
5. Le service de la relation entreprise qui accompagne les entreprises locales
6. La bourse aux permis pour aider les jeunes à la mobilité et à l'employabilité ;
7. Les actions sociales, les équipements culturels et sportifs déclarés d'intérêt territorial qui contribuent à ce que tout un chacun puisse trouver les moyens de son épanouissement au-delà de la satisfaction des besoins fondamentaux.

1. Politique de la ville

L'EPT Paris Terres d'Envol assure la coordination de la politique de la ville en lien étroit avec les communes. **Quatorze quartiers, totalisant environ 130 000 habitants** sont concernés par la géographie prioritaire.

Quatre contrats de ville élaborés pour la période 2015-2020 encadrent le territoire de Paris Terres d'Envol (pour chacune des deux anciennes communautés d'agglomération et des deux villes isolées), structurés de manière homogène selon les 3 piliers de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Conformément à l'instruction du Premier Ministre du 22 janvier 2019, la prolongation de l'échéance des contrats de ville, s'accompagne d'une relecture et doit aboutir à la rédaction d'un **protocole d'engagements renforcés et réciproques (PERR)** signé entre l'Etat, l'EPT et les communes.

Délibéré à fin 2019, le protocole décline à l'échelle locale, les différentes mesures prises par l'État dans le cadre du plan de mobilisation nationale en faveur des habitants des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) et reprend certaines orientations prioritaires des contrats de ville autour de 4 axes : l'insertion et le développement économique, la création des dynamiques de parcours ; l'éducation et la formation, le renforcement des parcours de réussites scolaire et éducative ; l'amélioration du cadre de vie, le développement durable et la prévention de la délinquance ; l'accès aux droits, la lutte contre le non recours, le développement des savoirs pour l'autonomie.

2. Equilibre territorial de l'habitat (CIL)

Introduite par la loi ALUR, la **Conférence Intercommunale du logement (CIL)** est une instance collégiale pour orienter les attributions dans le parc social dans le sens d'une plus grande mixité.

L'un des enjeux est aussi de pouvoir permettre des parcours résidentiels des familles modestes qui résident le plus souvent dans les quartiers d'habitat collectif.

La CIL se prononce ainsi sur un ensemble de documents :

- Le document cadre d'orientation de la stratégie habitat qui fixe les conditions de rééquilibrage et d'attributions de logements dans les résidences fragiles ;
- La Charte de Relogement qui fixe les conditions et les modalités de relogement dans les PNRU, les programmes d'Action Logement, les différents contingents avant d'engager les opérations de démolition proprement dites ;
- La Conférence d'Attribution qui répartit les attributions à réaliser entre les bailleurs.

En 2018, l'EPT est l'un des territoires de la MGP les plus avancés qui a permis à la CIL à partir des études réalisées les deux années précédentes d'aboutir à l'approbation du document cadre d'orientations, de la convention intercommunale d'attribution (signature le 14 novembre 2019) et de la charte territoriale de relogement (signature le 6 décembre 2018).

L'année 2019 est donc la première année de mise en œuvre du suivi des objectifs. Elle a été nourrie par un important travail technique d'échanges avec les partenaires afin de construire les outils de suivi des attributions sur le territoire. Les marges de manœuvre restent cependant faibles, compte tenu des besoins en rééquilibrage sur le territoire.

Afin d'améliorer l'égalité du traitement de la demande de logement social, la CIL va également lancer en 2020 son plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur, dans lequel seront examinées les modalités d'accueil des demandeurs dans chaque ville du territoire, mais également chez chacun des réservataires.

3. Emploi, formation, insertion

Arrivée des gares du Grand Paris Express, ouvrages olympiques en vue de l'accueil des jeux 2024, opérations de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU, le territoire est au cœur de nombreux projets nationaux. L'enjeu est de veiller à ce qu'attractivité économique se conjugue avec qualité environnementale et que la création de valeur profite aux habitants et aux entreprises locales. Rapprocher l'emploi de ses habitants est aussi une manière de limiter l'empreinte carbone et de favoriser le bien-être en évitant aux actifs la pénibilité des transports.

Soutien aux grands projets du territoire et le développement de l'insertion

En vue de la **construction du Grand Paris Express, la convention signée avec la SGP** en 2017 prévoit que 5 % du total des heures nécessaires à la réalisation des prestations, soit 500 000 heures sur la durée du marché, soit réservé à un public éloigné de l'emploi et que 20 % du prix HT des marchés (360 millions d'euros) soit accessible aux TPE/PME.

En 2019, plusieurs démarches sont entreprises pour sensibiliser les publics en recherche d'emploi, développer l'emploi et la formation autour des besoins du Grand Paris Express.

- **9 visites axées sur les métiers de la Fabrique du Métro à Saint-Ouen.** *La Fabrique du métro est un outil de la Société du Grand Paris qui permet la sensibilisation au projet du Grand Paris Express, aux techniques de construction et aux métiers qui en découlent.*
- **1 visite à l'AFPA centrée sur les métiers de du bâtiment et de la construction :** *14 professionnels du territoire ont visité le centre de Berne sur Oise.*
- **Une « Matinale de l'emploi »** a été organisée à Sevran sur les opportunités liées au projet du Grand Paris Express

Les résultats en 2019 sont encourageants. Ils se traduisent pour nos habitants par :

- **62 630 heures d'insertion** réalisées par 116 personnes (25% des personnes recrutées) au titre de la convention, soit 24 fois plus qu'en 2018 ;
- 16 entrées en formation ;
- 16 embauches fermes à l'issue de la matinale de l'emploi.

Et pour nos entreprises :

- **11,2 millions d'euros de prestations aux TPE/PME** correspondant aux lots de génie civil des lignes 15 sud et 16.

A l'instar de la convention signée avec la SGP, le territoire amorce fin 2019 un travail d'élaboration d'une **charte avec la SOLIDEO** (Société de Livraison des Ouvrages Olympiques) qui est chargée des opérations d'aménagement nécessaires à l'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Plus généralement sur le volet insertion, l'EPT œuvre à la **coordination des facilitateurs locaux**.

Notamment en 2019, il met à disposition des facilitateurs le logiciel Up'Clause de gestion des clauses, organise des formations à l'outil mais aussi des formations de professionnalisation. L'EPT travaille à la mise en œuvre également d'un soutien financier aux structures d'emplois locales porteuses de postes de facilitateurs à hauteur de 15 000 euros par an et par structure (un facilitateur financé par ville).

L'EPT accueille aussi annuellement depuis 2017 la **conférence territoriale d'Insertion et d'emploi (CTIE)** qui met autour de la table tous les acteurs publics intervenant sur les questions de l'emploi et de l'insertion.

L'emploi local et la formation

En matière de **soutien à l'emploi local**, la Direction du Développement Economique de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion relaie les offres d'emplois du territoire auprès des demandeur.

A la fin de 2019, le service met en œuvre **une action ciblée plus qualitative** sur 143 postes en collaboration étroite avec des entreprises, ce qui a permis un positionnement de profils mieux adaptés, et au final un recrutement « gagnant/gagnant » pour 31 des candidatures présentées.

En quelques années, la Direction Développement Economique Emploi Formation Insertion s'est également inscrite dans **les réseaux partenaires à l'échelle supra territoriale** : participation au GIP EMPLOI sur le bassin d'emploi Roissy-le Bourget, expertise technique pour le Département dans le cadre de l'Appel à projets RSA (adaptation de l'offre de formation des bénéficiaires aux besoins des entreprises locales) ou encore contribution au Club des Acteurs du Grand Roissy (CAGR).

4. Economie sociale et solidaire

En 2018, l'EPT lance son **1^{er} appel à projet Economie, Sociale et Solidaire (ESS)**

Son ambition : soutenir le démarrage et le développement d'initiatives d'intérêt collectif avec un caractère d'utilité sociale et environnemental fort. Face à la pertinence des propositions, l'enveloppe initiale de 50 000 euros a été portée à 58 500 euros répartie entre 14 bénéficiaires.

L'EPT souhaite s'engager dans une stratégie de développement de l'ESS. Ses acteurs portent en effet un ensemble de valeurs et de caractéristiques qui permettent de sortir de certaines contradictions limitant les possibilités de réaliser la transition écologique et énergétique et en harmonie avec celles du développement durable.

Les décisions sont prises par une gouvernance locale et non par des commanditaires éloignés, La majorité des bénéfices réalisés doit servir la pérennisation et le développement de l'activité et sont donc réinvestis localement, les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) réalisent le projet d'une économie où tout le monde à sa place, même les personnes a priori éloignées de l'emploi, ce qui replace ainsi l'humain au cœur du projet.

5. Relation à l'entreprise et aide à l'entrepreneuriat

Le service **relation entreprise se renforce en 2019** avec l'accueil de nouveaux effectifs : 1 chargé de relation entreprise. Il est renforcé par l'arrivée de deux salariés de Paris CDG Alliance Entreprise (anciennement Hubstart Paris) qui accompagnent les entreprises de Paris Terres d'Envol dans le cadre du dispositif hub Entreprises.

L'accompagnement individuel des entreprises permet de leur apporter des réponses très concrètes.

- En 2019, **119 entreprises ont été accompagnées** dans la recherche de locaux, de financement, de réseaux commerciaux ...}

L'accompagnement collectif se poursuit également en 2019 par l'organisation de 12 rencontres « networkings » et différents événements dédiés à la mise en relation des chefs d'entreprise.

Enfin le service **d'aide à la création d'entreprise** connaît lui aussi un essor avec l'intégration de 2 nouveaux agents, l'ouverture d'un nouveau site d'accueil au Blanc-Mesnil et le fonctionnement de nouvelles permanences.

- **507 créateurs d'entreprises** ont été accompagnés et **1159 entretiens** réalisés en 2019 (respectivement 489 et 1174 en 2018).

6. Bourse aux permis de conduire

C'est une aide au financement du permis de conduire à destination des jeunes de 18 à 30 ans afin d'améliorer leur accessibilité à l'emploi, notamment sur la plateforme aéroportuaire du Grand Roissy où les transports en commun ne sont pas toujours adaptés aux horaires décalés.

En contrepartie de 70 heures d'activités citoyennes, le bénéficiaire reçoit un **chèque permis d'une valeur de 1000 €**. Sur la période de 2017/2021, **1500 bourses** pourront ainsi être attribuées, cofinancées à hauteur de 50 % par l'Europe au titre du Programme d'Investissement d'Avenir « projets innovants en faveur de la jeunesse ».

L'aide est ciblée sur un public jeune pour rééquilibrer des conditions d'employabilité plus difficiles en début de vie active.

7. Actions sociales, équipements culturels et sportifs déclarés d'intérêt territorial

EQUIPEMENT CULTUREL DU BAILLET

Au sein de la création du nouveau quartier du Baillet à Drancy qui comprend un ensemble de 800 logements, un groupe scolaire, des surfaces commerciales, l'EPT est compétent pour aménager **un équipement de grande taille destiné à l'accueil de manifestations sportives et culturelles territoriales**.

Ce concept réunit en un lieu unique : une salle de théâtre, une salle polyvalente festive et événementielle et 3 salles de cinémas modulables. Il diversifie et améliore considérablement l'offre culturelle et artistique à l'est du territoire tout en participant à son attractivité globale.

Bien desservi localement, notamment en transport en communs par sa proximité avec la gare du Bourget, le projet est prévu sur une assiette foncière de 5000 à 6000 m².

L'EPT a choisi en amont de la conception, **dès le stade programmatique, d'intégrer les impacts environnementaux**. Dans sa réponse, le programmiste est ainsi invité à :

- Spécifier les contraintes énergétiques et les isolations thermiques des façades avec des exigences de pérennité et d'exploitation vertueuse du bâtiment (durabilité des matériaux, nettoyage et maintenance).
- Prendre en compte le cadre volontariste d'une labellisation Haute Qualité Environnementale (HQE) en privilégiant notamment pendant la phase de chantier et tout au long de la phase d'exploitation courante du bâtiment, l'écoconstruction et l'écogestion, le confort et la qualité sanitaire intérieurs.

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

En accueillant le « Cluster des médias » regroupant le centre principal des médias et le village des médias à Dugny et au Bourget, ainsi que plusieurs sites de compétitions olympiques et paralympiques (Volley, Tir, Basket fauteuil, Rugby fauteuil et Volley assis) et deux sites officiels d'entraînement dont la piscine d'Aulnay-Sous-Bois, Paris Terres d'Envol sera au cœur des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Ces jeux sont les premiers alignés sur les accords de Paris pour le Climat en 2015, ce qui se traduit à la fois par l'aménagement d'un nouveau quartier de logements, d'équipements et d'infrastructures exemplaires en matière environnementale qui seront laissés en héritage après les manifestations sportives et par l'engagement de dynamiques fortes visant à faire bénéficier durablement le territoire d'un développement social et humain.

Pour s'organiser très concrètement et préparer ainsi le territoire sur les plans économique, social, environnemental, sportif, culturel ou éducatif, Paris Terres d'Envol crée **une mission « héritage »**.

Elle fera en sorte que l'accueil de ce méga événement mondial contribue à la réduction des fractures territoriales, à l'accélération de la transition écologique, à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie, à la création d'emplois et à l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi, à limiter le décrochage scolaire grâce à l'éducation et l'inclusion par le sport, à l'accès aux marchés liés aux Jeux pour les entreprises et les TPE/PME locales, à favoriser et valoriser l'engagement citoyen grâce à la culture et au bénévolat, à développer la pratique sportive et son ouverture au plus grand nombre.

Ainsi a été mis en place, dans une démarche inclusive, un comité « héritage 2024 » pour à la fois mobiliser, informer et coconstruire un héritage sociétal des Jeux avec les acteurs du territoire (institutionnels, publics, privés, associatifs, habitants). Le 1^{er} comité s'est réuni le 14 avril 2019. Un 2^{ème} comité s'est tenu le 16 octobre sous la forme d'ateliers participatifs afin d'approfondir le « portrait sportif de Paris Terres d'Envol, 5 ans avant les JOP 2024 » et d'identifier les thématiques d'un futur appel à projets lancé ultérieurement par l'EPT en partenariat le comité d'organisation Paris 2024.

Ainsi, tant dans le contenu que dans le pilotage de la démarche, les 5 finalités du développement durable sont largement prises en compte :

- Face à l'enjeu des émissions de GES, **des constructions décarbonées** : ce qui renvoie principalement à des énergies locales renouvelables, des bâtiments adaptables et réversibles intégrant le nouveau confort urbain (traitement des îlots de chaleur urbains, de la résilience en cas d'épisodes majeurs, atténuation des bruits...).
- Face à l'enjeu de pollution de l'air : **une mobilité propre** (navette autonome, aménagements cyclables)
- Face à la menace d'extinction des espèces, **un quartier à biodiversité augmentée** : recréer un biotope enrichi avec des services gratuits rendus par la nature.
- Face à l'épuisement des matières premières, un système urbain vigilant sur les **cycles de l'eau, le recyclage des matériaux de construction et des déchets ménagers**
- Face aux enjeux d'équité, **une ville complètement accessible et des espaces publics praticables pour tous.**
- Face aux inégalités de l'emploi, **une approche inclusive** via des clause d'insertion (10 % des heures travaillées des futurs marchés réservés à des publics en insertion professionnel et un accès des PME-TPE à la commande publique avec un objectif de 25% du montant global des marchés).

ACTION SOCIALE : L'INTEGRATHLON

L'Intégrathlon a comme particularité de réunir autour de la pratique sportive et culturelle des personnes valides et handicapées afin de **changer le regard sur le handicap** et de favoriser **une plus grande intégration sociale** des personnes en situation de handicap.

Porté depuis 2010 par le SEAPFA sur le territoire de cinq communes, l'EPT Paris Terres d'Envol a élargi en 2019 cette initiative à l'ensemble de ses huit communes.

L'intégrathlon, c'est un travail commun tout au long de l'année avec plus de cinquante associations sportives et culturelles, pour réfléchir et sensibiliser à la problématique générale « sport et handicap » et qui culmine chaque année par une semaine événementielle au printemps.

Durant six jours, trois jours sont consacrés à l'initiation et la découverte de l'handisport à destination des scolaires en partenariat avec l'UNSS et l'USEP, un week-end d'activités mixtes est accessible gratuitement au grand public, avec un temps fort de clôture sous forme d'une ballade familiale le dimanche matin et d'une soirée festive de démonstrations handisport. Le résultat escompté est de faire vivre durablement l'ambition afin de faire émerger progressivement autour de chaque sport un programme annuel proposé aux établissements spécialisés et que des infrastructures spécifiques puissent être aménagées dans les clubs.

- En 2019, plus de **2200 scolaires** ont participé aux activités, **200 personnes** se sont inscrites à la **rando/ballade** et **2575 personnes** ont été accueillis **sur les pôles multi-activités** le weekend.

D/ Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

1. Prévention des déchets

Au regard du développement durable, la question des déchets est cruciale pour enrayer l'effet mécanique de l'augmentation de leur production en lien avec la croissance démographique et économique. À l'échelle de Paris Terres d'Envol, la Direction des déchets ménagers et assimilés (DDMA) travaille à relever le défi de la réduction des déchets avec deux missions principales : la prévention qui œuvre pour éviter qu'une substance ou matière ne devienne déchet (en amont), et la gestion en aval où des solutions recyclage, réutilisation, réemploi ou de revalorisation sont encore possibles avant l'élimination définitive.

Avant la création de l'EPT en 2016, les communes étaient déjà engagées dans des actions de prévention pour réduire les quantités collectées, réduire la nocivité des déchets collectés ou encore les pré-traiter pour améliorer leur valorisation.

Depuis les actions se sont poursuivies et structurées pour bénéficier à l'ensemble des habitants des 8 communes du territoire.

La logique de l'économie circulaire

L'éventail des mesures possibles est en effet large à chaque étape du cycle de vie d'un produit : de la production à la mise en marché (éco-conception, transport durable, circuit court) durant la consommation autour de l'acte d'achat (contenant réutilisables, zéro plastique), après son utilisation par le réemploi (conservation de l'usage initial) ou par la réutilisation (avec un usage différent) pour allonger sa durée de vie.

Cette logique dite « d'économie circulaire » va impacter à l'avenir l'offre de services. Elle prévaut déjà dans les grands documents de planification à l'échelle Régionale par l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets (PRPGD), à l'échelle territoriale via le Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) obligatoire et en lien avec la compétence collecte des DMA pour les Etablissements publics territoriaux. Les lois récentes comme la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire viennent encore préciser le cadre d'exercice du service et renforcent les mesures.

Au regard de la situation en matière de développement durable, l'économie circulaire est fondamentale pour réduire les émissions de gaz à effets de serre, protéger la biodiversité. L'élargissement de la responsabilité élargie du producteur (REP) à de nouvelles filières (principe du pollueur/payeur) devrait également inciter à la production responsable dans plusieurs secteurs de la consommation de biens courants.

La sensibilisation et l'éducation pour diffuser les bonnes pratiques

Paris Terres d'Envol organise régulièrement des animations à destination du grand public autour de la prévention des déchets (lutte contre le gaspillage alimentaire, jardinage durable, consommation responsable ou encore promotion du compostage) avec le concours des villes à l'occasion d'événement festifs

- Au total pour l'année 2019, **75 animations** ont été portées par le service prévention des déchets de l'EPT, permettant la sensibilisation directe d'environ **5719 personnes** dont 4509 adultes.

Compostage, collecte des déchets alimentaires, collecte des textiles : la poursuite des actions engagées et les résultats en 2019

Paris Terres d'Envol et les villes du territoire mènent depuis des années une politique de promotion du compostage en distribuant gracieusement les équipements nécessaires aux habitants avec une formation dispensée par un maître composteur.

- En 2019, **3387 composteurs** et **465 lombricomposteurs** ont été distribués.

En parallèle, des animations autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire ont été organisées. De plus, Paris Terres d'Envol travaille sur le tri à la source des bio déchets pour réduire les quantités de déchets résiduels.

En effet, depuis février 2019, Paris Terres d'Envol a intégré une expérimentation de collecte des déchets alimentaires portée par le Syctom (syndicat de traitement) pour une durée de trois ans. Cette collecte est proposée dans un premier temps aux producteurs non ménagers (restauration collective, écoles, entreprises etc.). Aussi, pour répondre aux nouveaux dispositifs réglementaire (Loi LTECV 2015, loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et pour l'économie circulaire), Paris Terres d'Envol a lancé une réflexion autour de la collecte des déchets alimentaires en points d'apports volontaires pour les ménages.

- Sur l'année 2019, ce sont près de **40 sites qui ont bénéficié d'une collecte de déchets alimentaires soit un peu plus 102 653kg détournés** de la poubelle classique des ordures ménagères.

En outre, Paris Terres d'Envol et ses villes adhérentes portent une politique de réemploi afin de favoriser la réparation et la réutilisation des objets. Ainsi, plusieurs dispositifs ont été mis en place :

- Un réseau de bornes textiles, pour le réemploi et le recyclage.
- En 2019, **180 bornes de collecte de textile** sont installées sur domaine public ou privé du territoire. **680 tonnes** ont été collectées.
- Enfin, **la ressourcerie « 2 mains »** association à but non lucratif spécialisée dans le réemploi ou la réutilisation, soutenue par le SEAPFA et cinq communes du territoire, a étendu la collecte en 2019 à tous les résidents du territoire.
- En 2019, **315 tonnes d'objets** sont passés entre ses mains et près d'1 objet sur 2 a pu bénéficier d'une nouvelle vie.

Le PLPDMA : un outil qui consacre les démarches engagées

Pour satisfaire à ses obligations réglementaires et pour renforcer sa stratégie de prévention des déchets, les élus du territoire ont voté lors du conseil de territoire du 11 février 2019, le lancement du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Il a pour objectif de recenser toutes les actions que le territoire souhaite mettre en œuvre pour réduire sa production de déchets. Les actions proposées tiennent compte des objectifs fixés par la réglementation et s'articulent autour de **10 axes de travail** prédéfinis tels que (lutter contre le gaspillage alimentaire, prévenir les déchets verts et encourager la gestion de proximité des bio déchets, favoriser la consommation responsable ... mais aussi réduire les déchets des entreprises, réduire les déchets du BTP ...).

Le bureau d'étude VERDICITE a été mandaté au 2ème semestre 2019 pour accompagner Paris Terres d'Envol dans la première phase du programme à savoir : la réalisation du diagnostic du territoire (entre novembre 2019 et mars 2020), définition des enjeux stratégiques et organisation d'ateliers de concertation (février-mars 2020) comme appui à la construction du programme d'actions.

- A noter qu'en 2019, **la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) par habitant et par an était de 513 kg** à mettre en relation avec l'objectif initial de réduction de 10 % par habitant et par an entre 2010 et 2020 imposés par la loi, soit 406 kg en 2020.

Les perspectives :

Le service Prévention des déchets devra continuer ses efforts de réduction et d'évitement des gisements en intégrant les nouvelles dispositifs en matière de prévention :

La Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire relève l'objectif de réduction des déchets **à moins 15% des déchets DMA entre 2020 et 2030** ; La loi du 17 août 2015 sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, impose « **la généralisation du tri à la source des biodéchets, pour tous les producteurs à l'horizon 2025** » et la loi Egalim du 30 octobre 2018 oblige la restauration collective à la **gestion de ses excédents** selon la règle : prévention, dons, valorisation pour l'alimentation animale, compost ou valorisation énergétique ; d'où une vigilance particulière à l'égard de la collecte des déchets alimentaires mais aussi une exploration des autres filières possibles de réduction des déchets qui émergeront du PLPDMA.

2. Eco quartier et ANRU

Par la reconstruction des logements et la restructuration des fonctions urbaines (transport, commerces, activités économiques, services publics), le Renouveau Urbain s'inscrit pleinement dans l'objectif d'amélioration des conditions sociales des habitants vivant dans les quartiers visés par ses programmes nationaux. Pour autant, le développement et le renouvellement des espaces déjà urbanisés restent exposés à la tendance à l'artificialisation des sols, à la consommation de ressources naturelles (eau, matériaux) parfois non renouvelables et à une gestion des chantiers impactante pour l'environnement. La vigilance en matière de développement durable portera surtout autour de deux familles d'enjeux : la dimension matérielle de la construction et de l'aménagement et la gestion des déchets pour évoluer vers un modèle plus sobre et circulaire.

Eco quartier des Anciennes Beaudottes à Sevran

L'EPT envisage de s'appuyer sur des opérations patrimoniales très concrètes pour coconstruire un ensemble de principes d'aménagement et de construction soutenables à l'échelle du territoire.

Concernant ce quartier, la Direction Renouveau Urbain a fait le choix d'intégrer dans le marché de maîtrise d'œuvre urbaine une mission particulière de qualité environnementale et de qualité du bâti. L'étude se basera également sur le référentiel Ecoquartier pour développer les missions développement durable tant au niveau de l'urbanisme que du management de projet.

Exemples d'objectifs assignés à la maîtrise d'œuvre :

- **Retrouver un sol perméable :**
Le projet, par ses différentes composantes (aménagement du parc, surfaces de pleine terre en cœur d'îlot, jardins partagés) doit permettre la diminution significative des surfaces imperméabilisées au profit de la création d'au moins 2 ha d'espaces verts supplémentaires.
- **Elaborer une gestion durable des eaux pluviales :**
Une gestion des Eaux Pluviales à la parcelle drainées par des noues ; un traitement des débits de fuite en façade d'îlots qui participent à l'ambiance « rafraichissante » du lieu.
- **Mettre en valeur l'environnement existant :**
Le site possède déjà de grandes qualités paysagères, principalement liées aux arbres existants de belle hauteur. Ils sont dans la mesure du possible conservés et valorisés (par exemple sur les avenues, le bâti est en retrait pour favoriser le bon développement de l'arbre). Les jardins partagés sont quant à eux renforcés par l'ouverture d'autres parcelles cultivables et cette culture du jardin est déclinée via les nombreux rez-de-jardin du projet.

Un projet d'économie circulaire ou de circuit court à Blanc Mesnil et Villepinte

La Direction du Renouveau Urbain va étudier sur le secteur des Hauts de Blanc-Mesnil la question **du réemploi des matériaux** de déconstruction, mais également celle de **la gestion différenciée des espaces verts**. L'objectif est de développer des projets de réemploi mais également de circuit court en lien avec des projets d'ESS et de gestion transitoire durant les travaux de ce long projet urbain.

Les travaux du Plan de Sauvegarde du parc de la Noue à Villepinte concernent 750 logements déjà raccordés au réseau de chaleur de Villepinte alimenté par la géothermie. Ils visent une réhabilitation thermique de qualité financée notamment dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et feront également l'objet d'une démarche sociétale de réemploi des matériaux.

La gestion des déchets et de l'eau, une vigilance permanente

La Direction du renouvellement urbain de l'EPT porte une attention particulière tant dans les études que dans la phase opérationnelle « travaux » à ce que la question de la gestion des eaux (eaux pluviales et assainissement) et des déchets soient prises en compte. Un travail transversal est conduit en interne pour optimiser les emplacements des sites de collecte et l'aménagement des locaux de tri, sensibiliser les copropriétés et les bailleurs sociaux au tri sélectif.

Des projets raccordés aux réseaux de géothermie

Le NPNRU des Hauts du Blanc-Mesnil va bénéficier de l'extension du réseau de chaleur existant et de son classement. Le classement est une démarche importante parce qu'il rend obligatoire le raccordement de toute construction neuve, et permet ainsi dans le temps grâce à des économies d'échelle, de faire diminuer la facture payée par l'habitant.

Des projets autour de la question de l'urbanisme favorable à la santé

En parallèle des enjeux autour de la construction, du mode de chauffage moins émissif de GES et de la réduction des déchets, des démarches complémentaires d'amélioration de la qualité de vie des habitants autour des questions de la santé, de lien social, ou du mieux vivre ensemble sont pilotées.

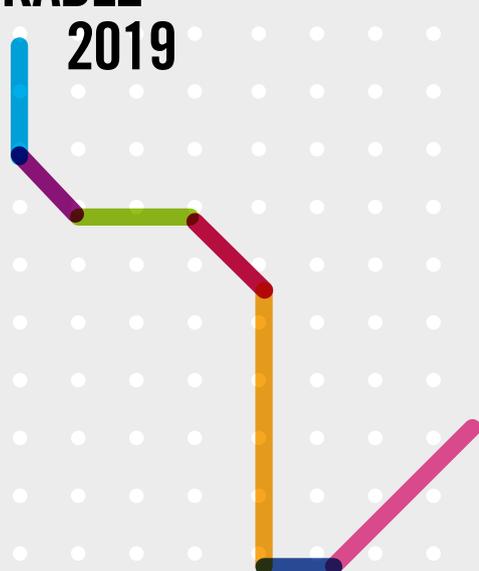
La Direction du Renouvellement Urbain a mené **une étude sur 4 villes en NPNRU** en visant les pistes d'un urbanisme favorable à la santé mais également celles d'un développement de l'offre de santé dans ces quartiers.

Elle avait déjà participé au projet de formation des femmes à la pratique du vélo « je pédale donc ça roule » afin de leur rendre plus accessibles les pistes cyclables créées pour désenclaver les quartiers. Elle va accentuer les actions autour des développements doux et cyclables, ce qui en plus d'améliorer la qualité de l'air, rétablira aussi l'équité d'accès aux fonctions urbaines des habitants de ces quartiers en marge souvent des dynamiques urbaines.

Des clauses d'insertion ambitieuses

Au-delà des clauses d'insertion qui sont détaillées dans le volet Développement économique, rappelons ici **qu'une clause insertion est prévue dans tous les marchés travaux et ingénierie du NPNRU sous maîtrise d'ouvrage EPT, commune et bailleurs sociaux**. Une charte territoriale a été délibérée en février 2020 et fixe l'ambition à 7% des heures travaillées en insertion assorties d'obligations plus qualitatives relatives à la durabilité de l'emploi et à la formation.

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019



Paris Terres d'Envol
BP 10018 - 93 601
Aulnay-sous-Bois cedex
01 48 17 02 80
contact@paristde.fr
paristerresdenvol.fr


PARIS
TERRES D'ENVOL
*AULNAY-SOUS-BOIS DRANCY DUGNY LE BLANC-MESNIL
LE BOURGET SEVRAN TREMBLAY-EN-FRANCE VILLEPINTE*